



International Labour Office
Bureau international du Travail
Oficina Internacional del Trabajo

International Labour Office
Bureau international du Travail
Oficina Internacional del Trabajo

Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22

Tél. direct:
Fax direct:
E-mail:

Réf.: ILC 103 - 100
Votre réf.:

31 janvier 2014

Convocation à la 103^e session de la Conférence internationale du Travail (mai-juin 2014)

«Politesse»,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à la décision prise par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, la 103^e session de la Conférence internationale du Travail s'ouvrira le **mercredi 28 mai 2014**. Elle se tiendra au Palais des Nations et au siège du BIT, à Genève, jusqu'au **jeudi 12 juin 2014**. Votre attention est appelée sur le fait que le **mardi 27 mai** sera consacré à des réunions préparatoires nécessitant la présence des membres tripartites des délégations nationales à la Conférence.

Je vous adresse sous le présent pli un document intitulé *Informations préliminaires* concernant la 103^e session de la Conférence. Un *Guide de la Conférence*, contenant des renseignements complémentaires sur la session de cette année, sera envoyé aux Etats Membres après la 320^e session du Conseil d'administration (mars 2014). Le Conseil d'administration procède actuellement à un examen du fonctionnement de la Conférence et, de ce fait, pourrait prendre des décisions ayant un impact sur le programme de cette session. Les rapports devant être examinés en séance plénière et par les commissions techniques vous seront communiqués suffisamment tôt avant l'ouverture de la session afin que vous puissiez les transmettre aux délégués, y compris aux délégués non gouvernementaux et aux conseillers techniques, dans un délai leur permettant de se préparer aux travaux de la Conférence. Les rapports et les *Informations préliminaires* seront également accessibles électroniquement sur le site Web de l'OIT (www.ilo.org.cit) qui comporte aussi une section « Informations pratiques ».

Je me permets d'attirer votre attention sur la section « Participation » du document *Informations préliminaires* qui traite de la composition des délégations. Les Etats Membres sont priés de veiller à ce que leurs délégations nationales soient pleinement tripartites et équilibrées en ce qui concerne le nombre de conseillers techniques accompagnant les délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs respectivement. Je vous invite également vivement à faire le maximum pour garantir une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de ces délégations et à prendre note de la section intitulée « Parité hommes-femmes ».

Les documents mentionnés dans cette lettre ne sont envoyés qu'au destinataire de l'original.

Je vous saurais gré de bien vouloir vous assurer que les pouvoirs de la délégation tripartite de votre pays seront communiqués au Bureau de la Conseillère juridique du BIT avant la date limite du **lundi 12 mai 2014**. Le formulaire de présentation des pouvoirs, avec tous les contacts nécessaires, figure en pièce jointe. La *Notice explicative à l'intention des délégations nationales* qui l'accompagne, ainsi que la section « Pouvoirs » du document *Informations préliminaires* fournissent des instructions détaillées concernant le dépôt des pouvoirs. Les délégations ayant besoin de visas sont invitées à s'adresser directement et le plus rapidement possible aux services consulaires suisses afin d'obtenir les visas nécessaires pour toutes les personnes inscrites dans les pouvoirs.

Dans le cadre de la réforme de la Conférence internationale du Travail et de la modernisation de ses procédures pour la rendre plus efficace, le Bureau a simplifié cette année les procédures d'inscription des délégués dans les commissions techniques en mettant très tôt le formulaire d'inscription en ligne et en l'envoyant en version imprimée aux Etats Membres en avril 2014. Pour plus d'information, je vous réfère à nouveau aux *Informations préliminaires* et plus particulièrement à la rubrique « Inscription préliminaire dans les commissions ».

Le Service des relations et des réunions officielles, dont les coordonnées figurent à la fin du document *Informations préliminaires*, est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant la 103^e session de la Conférence.

Soyez assuré que le Bureau international du Travail mettra tout en oeuvre pour garantir le meilleur déroulement possible de la 103^e session de la Conférence internationale du Travail à Genève.

Veillez agréer, «Politesse», l'assurance de ma haute considération.

(signé)

Guy Ryder
Directeur général